



Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Sommaire

- Préambule : cadre juridique
- 1 Contexte socio-économique national
- 2 La loi de finances 2025
- 3 Contexte économique et financier local
- 4 Résultat prévisionnel 2024
- 5 Orientations budgétaires 2025
- 6 Budget Principal 2025
 - a) Fonctionnement
 - b) Investissement
- 7 Evolution du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI)
- 8 Evolution de l'endettement

Préambule : cadre juridique

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en imposant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux, départementaux et communautaires.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise que les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Elles doivent relater les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que celles relatives aux relations financières entre commune et EPCI.

Le ROB porte également sur les engagements pluriannuels avec le cas échéant les autorisations de programme correspondantes.

Enfin, le rapport doit afficher les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée ainsi que les perspectives et le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport. Il s'agit d'une délibération de droit commun qui doit indiquer le vote, être publiée ou affichée et transmise au représentant de l'état dans le département pour être exécutoire.

Le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis au président de l'EPCI de rattachement et au préfet dans un délai de quinze jours. Le présent rapport, support du Débat d'orientations Budgétaires sera mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire, et mis en ligne sur le site internet de la commune.

1. Contexte socio-économique national

a) La croissance économique

L'INSEE prévoit une croissance de 1,1%, pour la France en 2024. Elle a été notamment portée cet été par la tenue des Jeux Olympiques, et devrait poursuivre sur cette voie avec une augmentation de la consommation des ménages et de leurs dépenses immobilières, d'ici la fin 2024.

En 2025, le gouvernement table sur un niveau de croissance autour de 0,9%. Cette prévision repose principalement sur l'estimation d'une demande intérieure privée robuste.

b) L'inflation

L'inflation reste une préoccupation majeure. Selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée à environ 2,1% en moyenne pour la fin 2024. Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé de 2023, où l'inflation avait atteint environ 5%. Elle continue d'être alimentée par la hausse des prix de l'énergie, des biens alimentaires, et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Bien que l'inflation ait légèrement fléchi par rapport à 2023, elle exerce encore une pression sur le pouvoir d'achat des ménages.

En 2025, l'INSEE prévoit un niveau d'inflation à **1,8%**.

	2022	2023	2024
Prix à la consommation (hors tabac)	5,2 %	4,9 %	2 %

c) Le taux de chômage

Pour 2024, l'INSEE estime que le taux de chômage en France sera d'environ 7,5 %. Ce taux est stable par rapport au début de l'année 2024, mais il pourrait légèrement augmenter pour atteindre 7,6 % d'ici la fin 2024.

Pour 2025, les prévisions indiquent une légère hausse du taux de chômage, qui pourrait atteindre **7,8 %**.

Cette augmentation est attribuée à des conditions économiques incertaines et à des ajustements structurels sur le marché du travail.

d) Le niveau de pauvreté

En 2024, l'INSEE estime que le taux de pauvreté en France sera d'environ 14,5 %. Ce taux est stable par rapport à 2023.

Pour 2025, les prévisions indiquent une légère baisse du taux de pauvreté, qui pourrait atteindre 14,2%.

Les populations les plus touchées sont les jeunes, les familles monoparentales et les travailleurs précaires.

Les dispositifs sociaux en place n'ont pas pu compenser l'impact de la hausse du coût de la vie sur les ménages les plus vulnérables.

e) L'évolution du pouvoir d'achat

En 2024, l'INSEE estime que le pouvoir d'achat des ménages français devrait augmenter de 0,8 %. Cette hausse est principalement due à la stabilisation des prix de l'énergie et à une légère augmentation des revenus disponibles.

Pour 2025, les perspectives indiquent une croissance du pouvoir d'achat d'environ 1,2 %. Cette amélioration est soutenue par une inflation modérée et une reprise économique progressive, ce qui devrait renforcer le revenu disponible des ménages.

e) La dette publique

En 2024, la dette publique de la France est estimée à environ 114 % du PIB, soit environ 3 400 Mds d'€. Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie pendant la crise énergétique et l'inflation, ainsi qu'aux mesures post-pandémiques qui ont alourdi les finances publiques.

Pour 2025, les perspectives indiquent une stabilisation de la dette publique autour de 115 % du PIB.

Une commission d'enquête Parlementaire devrait être convoquée pour comprendre cette brusque dégradation des finances publiques.

f) Le déficit public

Pour 2024, le déficit public de la France est estimé à environ 6 % du PIB. Cette estimation dépasse les prévisions initiales de 5,1 %, principalement en raison de recettes fiscales moins importantes que prévu et de dépenses publiques élevées.

Le gouvernement envisage dans sa Loi de finances 2025 de ramener le déficit à 5 ou 5,5% du PIB en 2025. Pour cela, sont annoncés 60 Mds € d'économies, dont les deux tiers concernent une baisse des dépenses (cf. principales mesures de la loi de Finances 2025 ci-après). Il s'agit du projet de loi de finances présenté par le gouvernement Barnier. Le gouvernement Bayrou semble prévoir un niveau d'économies plus faible, à 50 Mds €

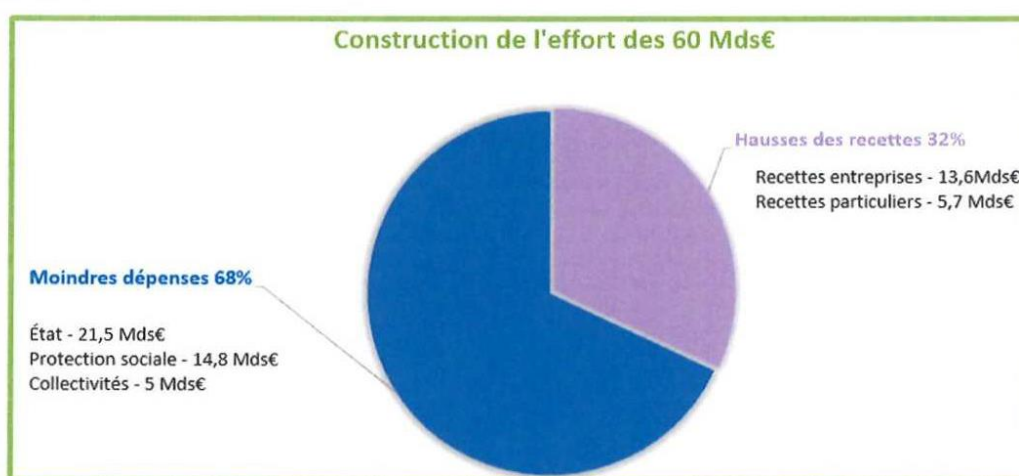
	2022	2023	2024	2025
Déficit public en % du PIB	4,8 %	4,9 %	6 %	5 à 5,5 %
Dette publique en % du PIB	111,8 %	109,7 %	114 %	115 %

2. La loi de finances 2025

La loi de Finances pour 2025 présente les orientations budgétaires de l'État français pour l'année à venir. Elle s'est construite dans un contexte politique inédit, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin. Depuis, le manque de majorité absolue rend plus qu'incertaine l'issue des orientations proposées. Il est néanmoins nécessaire de s'y appuyer pour préparer le budget 2025 de la commune car certaines mesures auront un impact non négligeable sur ses finances.

En effet, le gouvernement s'est engagé à contenir le déficit public à 5% du PIB en 2025, grâce à un effort de 60 Mds d'€, qui reposera à la fois sur les dépenses de l'État, mais aussi sur les entreprises, les particuliers et les collectivités locales.

Il est probable que la loi de finances définitive qui sera adoptée avant le 31 mars 2025 soit légèrement différente de celle présentée ci-dessous mais elle en conservera sans doute les grandes orientations.



Source : Gouvernement - Dossier de presse – Projet de loi de finances 2025 – Octobre 2025

a) Les principales mesures pour l'Etat (-21,5 Mds)

Des réductions des dépenses sont prévues dans de nombreux ministères comme ceux du Travail, de la Santé ou de l'Aide publique au développement. Quelques-uns seront plus ou moins épargnés, comme la Défense et l'Écologie.

Les mesures de réduction des dépenses touchent notamment les postes de fonctionnaires d'État :

- **Suppression de postes de fonctionnaires d'État, dont :**
 - Suppression de 4 030 postes dans l'Éducation Nationale (- 97 000 élèves en sept. 2025).
 - Suppression de 883 postes au ministère du Travail et 505 au ministère du Budget.
- **Création de postes de fonctionnaires d'État, dont :**
 - Création de 2 000 postes d'AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap).
 - Création de 1 709 postes essentiellement dans les Ministères de Armées, de la Justice et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Au total, il y aura environ 2 200 postes supprimés.

Une simplification des normes et le regroupement de structures seront également travaillés.

A ces 21,5 Mds d'économies s'ajoutent 14,8 Mds de réduction des dépenses des comptes de Sécurité sociale.

b) Les principales mesures pour les entreprises (-13,6 Mds)

- **Contribution « exceptionnelle »** sur les bénéficiaires d'environ 400 entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 Mds.
- **Electricité De France (EDF)** sera redevable d'un dividende exceptionnel et une taxe exceptionnelle sera imposée aux grandes entreprises de fret maritime.
- Suspension de la baisse de la **CVAE** (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Sa suppression, prévue en 2026, est repoussée en 2030.
- Fiscalisation des **rachats d'actions**.
- Baisse des aides à **l'apprentissage et aux contrats aidés**.

c) Les principales mesures pour les particuliers (-5,7 Mds)

- Augmentation de la **taxe sur l'électricité**, environ 50 € du mégawattheure (contre 22 actuellement et 32 avant la crise) tout en garantissant une baisse moyenne des factures au tarif réglementé de 9%.
- Report au 1^{er} juillet de l'indexation sur l'inflation des **pensions de retraite**.
- Baisse du remboursement de la **consultation chez le médecin** (60% au lieu de 70%).
- Instauration d'une contribution « temporaire et exceptionnelle » (3 ans) pour les **ménages les plus aisés** (500 000 € pour un célibataire).
- Suppression de la niche fiscale pour les **loueurs en meublé non professionnel**.
- Un malus alourdi pour les **voitures thermiques** et un bonus raboté pour les **voitures électriques**.
- Hausse de la taxe sur **les billets d'avion**.
- La T.V.A. réduite sur les **chaudières à gaz** supprimée.
- **Prêt à taux zéro** étendu à l'ensemble du territoire pour les primo-accédants.
- Une revalorisation de 2% des **tranches d'impôt sur le revenu** pour limiter les effets de l'inflation.

d) Les mesures impactant les collectivités territoriales (-5 Mds)

En 2025, les régions, les départements et les communes devront participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 Mds d'€. Elles devront ainsi réaliser 12,5 % de l'effort d'économies de dépenses en 2025.

Cette participation directe sera financée par les mesures principales suivantes :

• **La création d'un nouveau fonds de précaution (- 3 Mds)**

Le fonds sera alimenté par prélèvement sur les recettes des collectivités ayant un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros (environ 450 collectivités). Ce prélèvement sera limité à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Le fonds sera réparti l'année suivante, selon un cadre fixé par la loi et après consultation des finances locales. Certaines collectivités, dont la situation financière est déjà précaire, seront exonérées, principalement des départements.

• **Le gel du montant de TVA transféré (-1,2 Mds)**

Les mécanismes de compensations ont prévu, depuis plusieurs années, un transfert de TVA aux régions, départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et collectivités à statuts particuliers. En 2025, les recettes de TVA distribuées aux collectivités, au titre de compensations, seront plafonnées afin de compenser notamment la suppression progressive de la CVAE.

- **La baisse du Fonds de Compensation de TVA (-800 M)**

A compter de 2025, le taux du FCTVA serait abaissé de 16,40% à **14,85%**. En outre, les dépenses de fonctionnement, telles que les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, seront désormais exclues du champ des dépenses éligibles au FCTVA.

Cette mesure va largement impacter la commune de Veuzain-sur-Loire.

- **Autres mesures**

- La minoration de variables d'ajustement dont la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), pour un montant de 487 ME.
- Une première hausse des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), pour un montant de 1,3 Mds, pour les employeurs territoriaux en 2025 (Projet de Loi de Financement pour la Sécurité Sociale - PLFSS).
- La baisse des crédits du fonds vert pour un montant de 1,5 Mds.
- Pérennisation des deux hausses successives de l'enveloppe relative à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La DGF sera ainsi maintenue à hauteur de 27 Mds, mais la répartition entre les collectivités n'est pas connue à ce jour. Les dotations d'investissements seront également stabilisées au même niveau que 2024.

Le débat parlementaire pourra toutefois modifier ces différentes dispositions, d'où la difficulté particulière cette année pour bâtir le budget de la commune.

3. Contexte économique et financier local

Les atouts et faiblesses de notre commune, décrites dans les ROB 2023 et 2024, n'ont pas beaucoup évolué. On peut les rappeler brièvement.

a) Les atouts

Au plan économique :

- L'attractivité de la commune a été renforcée avec la rénovation complète du centre bourg en 2017 et s'est accrue en 2023 avec l'aménagement du pôle d'activités Genevoix.
- Veuzain-sur-Loire est la commune-tête d'un bassin de vie d'environ 8.000 habitants et offre les structures commerciales, scolaires, de services et de transports correspondant aux besoins de cette population.
- Nous disposons d'un nombre important d'entreprises, essentiellement artisanales : 16,2 pour 100 habitants, contre 12,6 pour le Loir-&-Cher. Mais 89% de ces entreprises n'ont aucun salarié.
- Nous avons constaté depuis 3 ans maintenant une demande croissante des entreprises locales pour trouver chez nous des terrains ou des locaux disponibles.

Au plan financier :

- La situation financière de la commune a été redressée : la trésorerie, qui était nulle en 2014, représente aujourd'hui en permanence entre 2 et 3 mois de frais de fonctionnement.
- Une stratégie volontariste d'investissements a été déployée dès 2014 et a permis d'investir plus de 15 millions d'euros de 2014 à 2024, soit en moyenne environ 1,5 million d'euros par an.

b) Les faiblesses

Au plan économique :

- Une population en déclin régulier et vieillissante. La courbe s'est infléchie à partir de 2014. Lors de la création de la commune nouvelle, nous avions 3 779 habitants. Nous sommes 3 408 habitants cette année.
- Une offre de santé tout juste suffisante : nous avons 5,2 professionnels de santé pour 1.000 habitants quand la moyenne nationale est de 6,2. Ce chiffre devrait augmenter avec les travaux actuels sur la Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- Il y a très peu d'offre de logement sur la commune ne permettant pas l'arrivée de nouveaux habitants, mais nous connaissons aujourd'hui la future réalisation de 2 projets de lotissement pour 2025-2026 avec environ 50 logements.

Au plan financier :

- Notre capacité d'autofinancement (CAF) n'est pas assez élevée. Cela signifie que notre capacité à investir est entravée par le faible résultat de notre compte de fonctionnement. C'est toujours le point faible de notre commune.
- Nos marges de manœuvre fiscales sont étroites du fait de la faiblesse de nos bases fiscales. Notre population est plus âgée et plus pauvre que dans les autres villes de même strate (3.500 à 5.000 habitants) du département.
- 49% seulement des foyers fiscaux sont imposés, contre 52% en France métropolitaine (chiffres 2019).
- Nos charges de personnel (585 €/hab.) sont supérieures à celles des communes de même strate du département ainsi qu'à celles des communes de France de même strate.

4. Résultat prévisionnel 2024

Il est à noter d'une manière globale que nous avons subi l'inflation générale sur l'ensemble des dépenses courantes de la commune et plus particulièrement sur l'alimentation et les dépenses d'énergie.

Cependant, notre adhésion à la centrale d'achats APPROLYS CENTRACHATS nous a permis de contenir la hausse des coûts énergétiques. Sans cette adhésion, nous aurions dû faire face à un doublement de nos budgets énergétiques.

a) Le résultat de l'exercice 2024

Il s'agit encore d'une estimation, même si les résultats présentés ci-dessous sont presque définitifs.

- Les charges à caractère général sont stables par rapport à 2023 et s'élèvent autour de 900 000 €.
- Les dépenses liées à la masse salariale sont aussi stables car nous n'avons pas remplacé un départ en retraite.
- **L'ensemble de nos dépenses de fonctionnement est en hausse de 3,2 % seulement par rapport à 2023**, correspondant à la hausse des amortissements consécutive à notre politique d'investissements.
- **Nos ressources sont elles aussi stables.** Pour rappel, enfin, nous avons perçu la fraction cible de la DSR d'un montant de 80 000 €, dotation qui n'est pas redondante chaque année.
- Le budget de fonctionnement 2024 dégage un excédent de **249 K€** (contre + 335 K€ en 2023) et, compte tenu du report positif 2023 de 800 K€, se clôture à **+ 1 049 K€** (contre + 935 K€ en 2022).

RESULTAT (PREVISION)			
FONCTIONNEMENT 2024 VEUZAIN			
	2023 R	2024 B	2024 R
DEPENSES			
Charges générales	900	971	900
Charges de personnel	2 050	2 176	2 054
Autres charges gestion	255	299	299
Charges financières	85	101	94
Amortissements	555	630	636
Divers	20	9	5
Virement INVEST.	0	607	0
TOTAL DEPENSES	3 865	4 793	3 988
RECETTES			
Impôts et Taxes	2 180	2 180	2 196
Dotations, subv.,...	1 437	1 245	1 454
Produits des services	273	266	230
Autres produits gest.	100	106	165
Produits exceptionn.	39	0	6
Divers	171	196	186
TOTAL RECETTES	4 200	3 993	4 237
RESULTAT EXERCICE N	335	-800	249
Report Résultat N-1	600	800	800
RESULTAT CLOTURE	935	0	1 049

Cette année, comme les années précédentes, nous allons dégager un excédent de fonctionnement positif qui est très satisfaisant (+ 249 K€), en baisse par rapport à 2023.

Ce résultat nous permet de faire face à l'annuité de remboursement de notre dette qui sera de 238 K€ en 2024.

Ce résultat permet d'avoir une Capacité d'Autofinancement brute (recettes – dépenses de fonctionnement) positive mais surtout d'avoir une Capacité d'Autofinancement nette (CAF brute – annuité de remboursement d'emprunts) aussi positive mais presque à zéro.

Nous devons impérativement poursuivre nos efforts afin de limiter les dépenses de fonctionnement et ainsi dégager des recettes pour investir.

**RESULTAT (PREVISION)
INVESTISSEMENTS 2024**

	2024 B	2024 R
DEPENSES		
Rembst emprunts	252	239
Investissements	3 895	1 455
Opérations d'ordre	118	119
Divers	5	5
RAR Dépenses		1100
TOTAL DEPENSES	4 270	2 918
RECETTES		
Excédent Fonct.	161	161
Subventions	1 794	692
Virement du fonctionnement	608	0
FC TVA	330	141
Emprunts	305	123
Amortissements	629	636
Divers	183	175
RAR Recettes		940
TOTAL RECETTES	4 010	2 868
RESULTAT EXERCICE N	-260	-50
Report Résultat N-1	260	260
RESULTAT CLOTURE	0	210

Le résultat final de l'année 2024 s'élève donc à $1\ 049 + 210 = 1.259$ K€.

Notre trésorerie au 31 décembre s'élève à 1 211 K€.

5. Orientations budgétaires 2025

Les incertitudes liées au projet de loi de finances 2025, et les annonces de baisses de recettes pour les collectivités territoriales qui en découlent, incitent à la prudence. Le PLF 2025 laisse présager des incidences financières tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

C'est à travers ces incertitudes, pesant sur l'équilibre budgétaire, que la construction du budget primitif 2025 doit être examinée.

a) Pour la section de fonctionnement

La construction du budget 2025 sera guidée par les principales orientations suivantes :

- Le maintien du niveau et de la qualité des services au public accessibles à tous, **sans augmentation des impôts fonciers**.
- La **recherche d'une maîtrise des coûts de fonctionnement** au maximum, notamment par la sobriété et l'efficacité énergétique, sachant que des augmentations des charges de personnels, dues à des évolutions exogènes, est inévitable.
- La **poursuite de l'accompagnement des politiques** socioculturelles, éducatives, environnementales et de sécurité.
- Le maintien du **soutien aux associations**, malgré les contraintes financières.
- **Maintien d'une trésorerie égale à au moins 2 mois de frais de fonctionnement, soit environ 670 K€**. Cet objectif est réalisé depuis plusieurs années.
- Elaboration d'un budget de fonctionnement 2025 qui devra tenir compte des **prévisions d'inflation et d'une possible revalorisation des salaires de la fonction publique en 2025**.

➤ Une baisse du dynamisme des recettes fiscales et des dotations de l'État

Si la poursuite de la dégradation de l'épargne de gestion se confirme, compte tenu des aléas auxquels la section de fonctionnement est soumise, le projet de loi de finances 2025 tend à aggraver cette dégradation.

Les effets estimés, en fonctionnement, sur le budget 2025 de la loi de finances, sont les suivants :

- Suppression des dépenses de fonctionnement aux dépenses éligibles au FCTVA : environ - 15 000 €.
- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement en lien avec la baisse de la population (- 10 000 €)
- Ralentissement des droits de mutation.
- Les impôts locaux sont indexés sur l'inflation qui est aujourd'hui estimée à +2%.

D'autres recettes fiscales devraient néanmoins évoluer positivement comme les impôts fonciers via l'augmentation forfaitaire des bases.

➤ Un taux d'imposition inchangé depuis 2021

Les usagers et habitants participent à deux titres : les impôts locaux et les redevances versées pour services rendus.

Les taux d'imposition des impôts fonciers ne seront pas augmentés en 2025. Seule la revalorisation des bases imposables par l'Etat devrait faire varier la taxe foncière.

Quant à la tarification des services publics, l'impact de l'inflation sur le coût des services sera appliqué : + 2%.

Le dynamisme de ces recettes est donc assez faible et la commune table sur seulement 2% d'augmentation des recettes totales à ce stade de la préparation budgétaire.

➤ Des dépenses de fonctionnement globalement maîtrisées

- Une maîtrise des charges à caractère général malgré l'inflation :

Afin de contenir les augmentations des coûts liés à l'inflation (assurances, maintenance, etc.), les pistes de travail portent notamment sur une bonne gestion de l'ensemble des services y compris sur les dépenses énergétiques.

La commune devra aussi prendre en compte une augmentation importante des coûts de l'Energie avec en moyenne + 20% pour l'électricité et + 45% pour le gaz (coûts annoncés par APPROLYS-CENTRACHATS).

- Des charges de personnel fortement impactées par la loi de finances

En sus du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé cette année à 1,8 %, des mesures nationales vont impacter fortement le budget 2025 :

- Augmentation de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux afin de financer les retraites.
- Augmentation du SMIC, avec incidence sur nos salaires les plus bas.

Ces évolutions nécessitent d'adopter une gestion rigoureuse de la masse salariale, en étudiant chaque départ au regard d'une organisation globale et efficiente des services.

Pour 2025, aucune création de poste n'est envisagée.

b) Pour la section d'investissement

➤ Les dépenses d'investissement

L'objectif de la commune est de maintenir un niveau d'investissements suffisant pour l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et la maintenance/amélioration du patrimoine.

Pour ce faire, nous prévoyons de poursuivre une politique d'investissements volontariste autour de **1.750 K€** par an jusqu'à la fin du mandat (2 000 K€ en 2025 et 1 500 K€ en 2026).

➤ L'incertitude des recettes d'investissement

La section d'investissement sera elle aussi impactée par la Loi de finances 2025, notamment en ce qui concerne les recettes avec la baisse du FCTVA, estimée à -20 000 €.

Des incertitudes plus grandes pèsent sur les dotations d'investissement, car si les fonds comme la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) restent inchangés dans le PLF 2025, le Fonds Vert sera, quant à lui, diminué de 1,5 milliard d'euros. Or, ce fonds est une des pistes de travail pour les recherches de subventions des travaux de renaturation de la cour d'école Prévert.

➤ Le financement des investissements

La commune se fixe comme objectifs pour le financement de ses investissements :

- **Recours à l'emprunt pour financer nos investissements avec pour objectif de ne pas accroître l'encours de la dette à la fin du mandat, sauf dans le cadre de projets particuliers générant leur propre rentabilité** (exemple : Maison médicale) **ce qui doit nous permettre d'emprunter 200 à 250 K€/an jusqu'en 2026.**
- La recherche de toutes les subventions possibles.

6. Préviation du budget principal 2025

a) Fonctionnement

Remarque : le budget 2025 présenté ci-dessous ne constitue encore qu'une proposition. En effet, les souhaits exprimés par les divers services communaux n'ont pas encore été synthétisés et les demandes d'investissements n'ont pas encore donné lieu à arbitrages.

Il s'agit donc d'un budget « **souhaitable** » au regard des éléments du compte de résultat 2024 et des informations connues impactant le budget 2025. En un mot, il s'agit bien d'une « orientation budgétaire » et non du projet définitif qui sera soumis au vote du Conseil Municipal en février 2025.

Projection financière sur les recettes de fonctionnement

Le projet de budget pour 2025 s'articulera autour de produits de la fiscalité locale augmentés de 1,7% de revalorisation des bases.

Concernant les tarifs des services publics municipaux, ils connaîtront une évolution de +2%, déjà validée en Conseil municipal (hors cantine scolaire).

➤ Les dotations et subventions

	2022	2023	2024	Préviation 2025
Total	1 287 000	1 437 000	1 473 000	1 350 000

Comme chaque année, nous ne prévoyons pas la fraction cible de la DSR (80 K€) car nous ne savons pas à l'avance si nous la percevrons.

➤ Les recettes fiscales

Pour rappel, tous les administrés sont dispensés du paiement de la taxe d'habitation depuis 2023. La commune perçoit en compensation la part de la taxe foncière qui était encaissée par le département. Les départements perçoivent de leur côté une fraction de la TVA nationale.

Pour ce qui concerne la taxe foncière, il est proposé de ne pas augmenter le taux en 2025.

	2022	2023	2024	Préviation 2025
Impôts et taxes (en k€)	2 038	2 180	2 196	2 220

➤ Les autres recettes

- Les produits de services : le conseil municipal de décembre 2024 a prévu une augmentation des tarifs municipaux (hors cantine scolaire) de + 2 % ce qui devrait nous conduire à une recette de **280 K€**.
- La taxe d'électricité : celle-ci devrait diminuer en raison de la nouvelle formule de calcul prenant en compte l'évolution de l'inflation entre l'année n-1 et n-2.

Projection financière sur les dépenses de fonctionnement

En matière de dépenses de fonctionnement, les marges de manœuvre restent très limitées.

Le BP 2025 sera construit sur la base d'une inflation du montant de nos achats de 2% et d'une évolution de notre masse salariale de 6% (approximativement 2% d'inflation, de 2% de GVT et de 2% d'augmentation des cotisations patronales). Les effectifs municipaux devraient rester constants cette année.

➤ Les dépenses de personnel

	2022	2023	2024	Prévision 2025
Charges de personnel et frais assimilés (en k€)	1 933	2 050	2 054	2 180

➤ Les autres dépenses

Les charges générales et les autres charges de gestion seront relevées de 2% par rapport à leur niveau de 2024. Les dépenses énergétiques seront relevées plus fortement.

	2022	2023	2024	Prévision 2025
Charges générales (en k€)	845	900	900	950
Autres charges de gestion (en k€)	277	255	299	320
Total (en k€)	1 122	1 155	1 199	1 270

➤ Les dépenses financières

	2022	2023	2024	Prévision 2025
Charges financières (en k€)	53	85	94	100

- **Budget de fonctionnement 2025 (Prévision)**

FONCTIONNEMENT

	2022 R	2023 R	2024 R	2025 B
DEPENSES				
Charges générales	846	900	900	950
Charges de personnel	1 933	2 050	2 054	2 180
Autres charges gestion	277	255	299	320
Charges financières	53	85	94	100
Amortissements	528	555	636	680
Divers	26	20	5	30
Virement INVEST.	0	0	0	700
TOTAL DEPENSES	3 663	3 865	3 988	4 960
RECETTES				
Impôts et Taxes	2 039	2 180	2 196	2 220
Dotations, subv.,...	1 289	1 437	1 473	1 350
Produits des services	267	273	230	250
Autres produits gest.	92	100	165	150
Produits exceptionn.	70	39	6	30
Divers	157	171	186	160
TOTAL RECETTES	3 914	4 200	4 256	4 160
RESULTAT EXERCICE N	251	335	268	-800
Report Résultat N-1	500	600	800	800
RESULTAT EXERCICE	751	935	1 068	0

b) Investissement

Projection financière sur les recettes d'investissement

Il s'agit de déterminer quelle sera notre capacité d'investissement pour l'exercice 2025 et pour les suivants. Pour cela on doit partir de nos ressources potentielles, telles que décrites dans les orientations budgétaires :

- Un recours à l'emprunt de 250 K€/an
- La dotation aux amortissements
- La capacité d'autofinancement
- Le FCTVA, à hauteur d'environ 14,85% du montant de l'investissement
- Les subventions qu'on évalue, prudemment, à 20% du montant des investissements pour des projets identifiés.

Pour 2025, on peut décliner les ressources d'investissement de la manière suivante :

- Virement du budget de fonctionnement : 250 K€
- Emprunt : 250 K€ possible mais pas obligatoire.
- FCTVA : 14,85% de l'enveloppe d'investissement

Projection financière sur les dépenses d'investissement

Dans le domaine de l'investissement, il est proposé :

- ✚ d'envisager des achats de matériels, mobiliers et équipements uniquement en cas de remplacement urgent et indispensable ;
- ✚ de budgéter des crédits destinés à des interventions urgentes pour l'entretien ou la réparation du patrimoine ;
- ✚ d'achever ou de poursuivre les opérations inscrites dans la programmation pluriannuelle d'investissement ;
- ✚ Poursuivre notre effort d'acquisitions foncières à hauteur de 40 K€/an
- ✚ Nous aurons également à rembourser 250 K€ en capital sur les crédits en cours.

**BUDGET (PREVISION)
INVESTISSEMENTS 2025**

	2024 R	2025 B
DEPENSES		
Rembst emprunts	239	260
Investissements	1 455	2 000
Opérations d'ordre	124	340
RAR Dépenses	1 100	
TOTAL DEPENSES	2 917	2 600
RECETTES		
Excédent Fonct.	161	250
Subventions	692	200
Virement du fonctionnement	0	700
FC TVA	141	165
Emprunts	123	185
Amortissements	635	680
Divers	175	50
RAR Recettes	940	
TOTAL RECETTES	2 868	2 230
RESULTAT EXERCICE N	-49	-370
Report Résultat N-1	260	370
RESULTAT CLOTURE	211	0

7. Evolution du Programme Pluriannuel d'investissements (PPI)

Ce programme, avant arbitrage, se décompose comme suit sur les exercices 2025 et 2026 (en TTC) :

Ne sont pas répertoriés ci-dessous les petites opérations de moins de 15 000 €.

2025 :

• Maison pluridisciplinaire de Santé (2 ^{ème} tranche) (fin des travaux)	300 000 €
• Trottoir et chaussée de la rue du Pont d'Ouchet.....	350 000 €
• Fun Parc (1 ^{ère} tranche)	250 000 €
• Trottoir de la rue Gilbert Navard (T 1/2)	50 000 €
• Autres trottoirs	50 000 €
• Enfouissement des réseaux de la rue Gustave Marc	130 000 €
• Cour Ecole Prévert.....	250 000 €
• Rénovation de l'éclairage public (T 2/2)	120 000 €
• Aménagement d'un parking à la gare	50 000 €
• Acquisition d'un véhicule électrique	40 000 €
• Création d'un court de tennis en terre battue	30 000 €
• Aménagement de sécurité	40 000 €
• Acquisitions foncières	140 000 €
• Divers.....	200 000 €
• TOTAL.....	2 000 000 €

2026 :

• Rénovation Gymnase (T 1/3)	500 000 €
• Fun parc (2 ^{ème} tranche)	200 000 €
• Ravalement de la mairie et réparation de la toiture	120 000 €
• Trottoirs rue de la Monnerie	100 000 €
• Acquisition foncière	100 000 €
• Aménagement du parc de Loisirs	100 000 €
• Trottoir de la rue Gilbert Navard (T 2/2)	50 000 €
• Parking rue Suzanne Diard.....	80 000 €
• Aménagement de sécurité	50 000 €
• Divers.....	200 000 €
• TOTAL.....	1 500 000 €

8. Evolution de l'endettement

Le code général des collectivités territoriales, dans ses articles sur le débat d'orientations budgétaires, rend obligatoire la communication d'un certain nombre d'informations sur le niveau et la structure de la dette.

a) L'encours de la dette

Le montant de l'endettement doit être mis en rapport avec la capacité de la collectivité à y faire face. Compte tenu des orientations définies ci-dessus, l'endettement global de la commune s'élève au 31/12/2024 à **3 556 K€** ce qui représente **un encours de 1 040 €/habitant contre 750 en 2014**.

Cependant, ce montant est ramené à 2 586 K€ soit un encours de 758 €/habitant car l'encours total comprend 875 K€ de dette amortissable par des loyers.

Notre endettement n'est pas excessif si on le compare au chiffre en euros/habitant, mais il est trop élevé par rapport à la capacité de la commune à se désendetter, en rapport, une fois de plus, à la faiblesse de notre Capacité d'Autofinancement (CAF).

b) Besoins de financements issus du PPI :

	2025	2026
Investissements	2 000	1 500
Remboursement capital	260	280
Divers	240	220
TOTAL DEPENSES	2 500	2 000
CAF	250	250
Amortissements	680	700
FCTVA	300	200
Subventions	250	200
Emprunts	185	0
Virt Fonctionnement	650	650
Report	370	
TOTAL RECETTES	2 500	2 000

c) Evolution de l'encours de la dette :

	2024	2025	2026
Encours début exercice (1)	3 672	3 546	3 471
Capital remboursement (2)	246	260	280
Emprunt (3)	120	185	0
Nouvel encours (= 1-2+3)	3 546	3 471	3 191

A fin 2025, notre encours de dette sera de **3 471 K€**, dont 970 000 € d'emprunt remboursé par des loyers. Une fois déduit, cela représente 2 501 K€ à rapprocher des 2 730 K€ à fin 2013. Nous aurons donc consacré ces deux mandats à la réalisation d'environ **17 M€ d'investissements** en contenant notre dette à un niveau très légèrement inférieur à celui où elle était au début de notre premier mandat.

Yves LECUIR et Anthony CHATELAIN, DGS

Le 20 janvier 2025